

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 9 décembre 2011

■ Présentation du rapport d'activité 2010 du délégataire de Service Public pour le transport à la demande de porte à porte des Personnes à Mobilité Réduite.

MPM a notifié le 18 avril 2006 une convention de délégation de service public relative à l'exploitation du transport à la demande des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de transport urbain, à la Société Handi-Lib filiale du groupe TRANSDEV pour une durée de 6 ans.

Le délégataire a remis son rapport d'activité 2010. Celui-ci se décompose en deux parties, ci-après, exposées.

PRINCIPALES DONNEES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Données 2010		Principales tendances par rapport à 2009
Adhérents	1441	+ 15.5%
Demandes de transport	63 960	+ 9.4%
Voyages réalisés	49 059	+ 13.4%
Kilomètres totaux	802 485	+ 7.5%
Nombres de véhicules	15	13
Effectif	36	34

BILAN TECHNIQUE

L'activité en termes de demandes est en légère baisse (+ 9.3%), la production de voyages en légère hausse (+13.4%)

- Les faits marquants :

1°/ l'activité en terme de demande est en hausse significative (+9.4%)

2°/ une baisse importante des refus (-30%) ; cette donnée correspond à des demandes de transport enregistrées en liste d'attente et non satisfaites.

3°/ une augmentation significative du nombre de voyages réalisé en 2010 (+13.4%). Cette hausse du volume d'activité a été permise par l'injection de deux véhicules supplémentaires.

BILAN FINANCIER

Engagement sur les recettes et les dépenses :

Un niveau de recettes inférieur de 26 % aux prévisions :

L'engagement prévisionnel sur les recettes pour l'année 2010 s'élève à 122 602 € HT. Or, les recettes réalisées pour cette même période sont de 97 224 € HT, ce qui représente un différentiel de 26 %. Ce niveau de recettes est lié au nombre insuffisant de voyages réalisés.

Conformément à l'article 33 de la convention, le délégataire assume à part entière la perte de recettes jusqu'à 10% en deçà du prévisionnel. La charge supplémentaire qui représente, en 2010, 13 117 € HT est supportée à 75% par MPM et à 25% par le transporteur. A ce titre, MPM a versé au délégataire 9838 euros HT.

Des dépenses en légère baisse :

Les dépenses supportées par le délégataire s'élèvent à 1 890 595 € HT, soit 8.8% inférieur au prévisionnel.

Le délégataire a réalisé des économies sur l'exploitation (128 000 € HT) résultant d'un gain positif entre une sous traitante moins importante que la prévision et des frais de personnel en dépassement.

Par ailleurs, il réalise une économie sur les frais généraux de 40 000 € HT grâce à l'économie substantielle opérée sur la taxe professionnelle suite à la mise en œuvre en 2010 de la CET.

La participation financière de MPM en 2010 :

La contribution forfaitaire se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie fixe actualisée selon les termes de la convention s'élève à 1 197 975€ HT.

Le montant de la partie variable révisée de la contribution s'élève pour 2010 à 426 269 € HT.

MPM a donc versé en définitif au délégataire une contribution financière forfaitaire s'élevant à 1 624 244 € HT pour l'année 2010 contre 1 479 041 € HT pour l'année 2009.

En conclusion, le compte de résultat du délégataire 2010 est plutôt meilleur que celui des années précédentes notamment grâce à des économies d'exploitation et à une production de voyages beaucoup plus importante.

Néanmoins, le contrat reste largement déficitaire en raison d'une mauvaise évaluation de l'économie initiale du service et de choix industriels du délégataire différents de ceux retenus pour construire sa proposition.

En conséquence, les parties ont d'un commun accord décidé par avenant en date du 25 mars 2010 de résilier par anticipation la convention au 31 mars 2011.